



UNIPHOR

UNION NATIONALE DES INTERETS PROFESSIONNELS HORTICOLES

29 C Boulevard Edgar Quinet – 75014 PARIS
Tél. : 01 43 21 43 49 – Fax : 01 43 21 49 93
E-mail : bureau-uniphor@orange.fr – site : www.uniphor.fr

Paris le 16 mai 2016

COMMUNICATION

Xylella : On se trompe de coupable !

200 espèces sont potentiellement la cible de cette bactérie (lavande, laurier rose, genêt..) contre laquelle il n'existe aucun traitement. Les seuls moyens d'enrayer la propagation étant la destruction des végétaux contaminés et la lutte contre les insectes vecteurs.

La progression du fléau a conduit les autorités françaises et européennes à édicter des mesures visant à lutter contre la bactérie. Ces textes imposent également des règles visant à limiter la circulation des plantes issues des zones dites à risque (zone infectée et zone tampon).

Si l'ensemble de ces mesures peut paraître raisonnable force est de constater que leur application vise en réalité à interdire toute circulation de végétaux. Pour s'en convaincre prenons deux exemples.

Tout d'abord la zone de sécurité autour de l'exploitation. Toute exploitation qui souhaite faire circuler des végétaux hors de la zone à risque doit prouver qu'autour d'elle une zone de 200m a été déclarée saine. Si les surfaces visées appartiennent à l'exploitant les choses sont gérables. Si ce n'est pas le cas toute la procédure s'effondre. Pour que cette obligation soit remplie il faudrait que le ou les propriétaires des terrains adjacents acceptent les prélèvements, paient les traitements phytosanitaires qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes (produit réservé aux professionnels) et autorisent les allées et venues des services de contrôle. On comprend assez vite que, dans ce cas, l'autorisation d'envoyer des plantes hors de la zone à risque ne sera jamais accordée.

Second exemple : les examens répétés d'échantillons collectés sur l'exploitation. La mesure paraît sincère mais la multiplication des demandes risque de faire enfler les délais de réponse des labos. L'attente compromettra des ventes qui ne peuvent pas toujours attendre indéfiniment.

On comprend à demi-mot que le but n'est pas d'élaborer des stratégies différenciées mais de stopper le commerce de plantes issues des zones à risque. En tuant les horticulteurs, on s'imagine tuer la bactérie. Cela rappelle certaines stratégies concernant le charançon rouge du palmier qui se porte à merveille. Si la volonté d'interdire la circulation des plantes était envisagée dès le départ, il convenait d'assumer cette décision.

L'UNIPHOR en partenariat avec la CR a interpellé les députés et sénateurs pour que les mesures envisagées ne soient pas uniquement un moyen détourné d'interdire toute commercialisation des plantes issues des zones à risques. D'autant que des procédures avaient été proposées par les professionnels, et qu'elles n'étaient pas fondamentalement moins strictes.